

Département de la Savoie  
République Française

**Délibération numéro 2023 - 51**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 05 avril 2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le 05 avril à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.*

*La convocation a été envoyée en date du 30 mars 2023.*

**Présents** : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

**Absents** : Roland AVENIERE, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE, Denise MELOT, Erica SANDFORD.

**Procurations** : Stéphane BOYER à Maurice BODECHER  
Natacha BRENIER à Yann CHABOISSIER  
Laure MAURETTE à Jean-Claude RAFFIN  
Erica SANDFORD à Karin THEOLIER  
Denise MELOT à Jérémy TRACQ

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 05

Nombre de votants : 24

Monsieur Jean-Marc BUTTARD a été désigné secrétaire de séance.

---

**Objet : Travaux de renforcement de structure – Piscine intercommunale de Modane**  
**- Attribution des marchés publics de travaux**

Monsieur François CHEMIN, Vice-président et Président de la Commission d'analyse des offres, rappelle à l'assemblée le projet de réaménagement de la piscine intercommunale de Modane, avec une première tranche de travaux prévue durant la période de fermeture hivernale 2022-2023, qui concerne le confortement structurel du bâtiment existant (renforcement de la charpente bois, nécessitant la démolition d'une partie des locaux de l'étage), ainsi que le traitement acoustique du hall des bassins et le remplacement de la distribution aéraulique existante.

Le diagnostic plomb/amiante ayant révélé la présence d'amiante, le planning initial des travaux a été revu pour tenir compte des travaux préalables de désamiantage, et ne pas pénaliser davantage la date d'ouverture du printemps 2023 :

- Hiver 2022/2023 : Travaux de désamiantage et de démolitions à l'étage.
- Hiver 2023/2024 : Renforcement de structure sur charpente bois, traitement acoustique sur la partie bassin, remplacement du réseau aéraulique de déshumidification.

Dans ces conditions, la CCHMV a lancé une consultation selon une procédure adaptée ouverte conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique, pour les lots suivants :

- 02 - Echafaudages
- 03 - Charpente
- 04 - Isolation sous toiture
- 05 - Faux plafonds toile tendue
- 06 – Ventilation et traitement d'air

La Commission d'Analyse des Offres s'est réunie à deux reprises pour donner un avis sur le choix des attributaires.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,**

**Vu** l'exposé de Monsieur le Vice-président,

**Vu** les propositions d'attribution de la Commission d'Analyse des Offres,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** le plan de financement de cette opération ;
- **Attribue** les marchés de travaux aux entreprises suivantes :
  - o Lot 02 : société Alliance échafaudages pour un montant de 72 118.40 euros hors taxes ;
  - o Lot 03 : société Freyssinet pour un montant de 429 768.00 euros hors taxes ;
  - o Lot 04 : société Albert et Rattin pour un montant de 64 830.00 euros hors taxes ;
  - o Lot 05 : société Barrisol Normalu pour un montant de 98 688.00 euros hors taxes ;
  - o Lot 06 : infructueux suite absence d'offres ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à signer les marchés de travaux à venir ;
- **Décide** de relancer la consultation d'entreprises dans le cadre du marché de travaux relatif au lot n°06 ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.  
Pour copie conforme, Modane, le 11 avril 2023.

Le Président  
Christian SIMON

